FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# Acrystal Basic (Liquid)

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Marque commerciale**
Acrystal Basic (Liquid)

**Identifiant unique de formulation (UFI)**
HCF0-90MW-Y00C-562E

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**
Binder

**Descripteurs d'utilisation (REACH)**

| Secteur d'utilisation | La description |
|---|---|
| SU 12 | Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion |
| **Catégorie de produit** | **La description** |
| PC 9b | Charges, mastics, enduits, pâte à modeler |
| **Catégorie de processus** | **La description** |
| PROC 19 | Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles |
| **Catégorie d'article** | **La description** |
| AC 13 | Articles en plastique |
| **Catégorie de rejet dans l'environnement** | **La description** |
| ERC 8b | Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts |
| ERC 8e | Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts |

**EuPCS**
PC-ART / Matériels d'art (y compris les produits chimiques utilisés à des fins décoratives)

**Utilisations déconseillées**
Aucune connue.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Nom et adresse de l'entreprise**
**Polyestershoppen BV**
Oostbaan 680
2841 ML Moordrecht
Netherlands
+31 85 0220090

**Personne à contacter**
-

**Courriel**
info@polyestershoppen.nl

**Révision**
08/03/2024

**Version de la fiche de données de sécurité**

1.0

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.
Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Skin Sens. 1; H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

Ce produit est exempté des obligations d'étiquetage car il est commercialisé en tant que polymère/élastomère ne présentant pas de danger pour l'environnement aquatique ou la santé humaine par inhalation, ingestion ou contact avec la peau.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogramme(s) de danger

Sans objet.

#### Mention d'avertissement

Sans objet.

#### Mention(s) de danger

Sans objet.

#### Conseil(s) de prudence

##### Générales

-

##### Précautions

-

##### Intervention

-

##### Stockage

-

##### Élimination

-

#### Contient

Aucune connue.

#### Autre étiquetage

UFI : HCF0-90MW-Y00C-562E

### 2.3. Autres dangers

#### Autre

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

### 3.2. Mélanges

| Produit/composant | Identifiants | % w/w | Classification | Note |
|---|---|---|---|---|

| | | | |
|---|---|---|---|
| 2-méthylisothiazol-3(2H)-one | N° CAS : 2682-20-4<br>N° CE: 220-239-6<br>REACH: 01-2120764690-50-XXXX<br>N° index : 613-326-00-9 | <0.01% | EUH071<br>Acute Tox. 3, H301<br>Acute Tox. 3, H311<br>Skin Corr. 1B, H314<br>Skin Sens. 1A, H317 (SCL: 0,0015 %)<br>Eye Dam. 1, H318<br>Acute Tox. 2, H330<br>Aquatic Acute 1, H400 (M=10)<br>Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) |
| mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1);mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) | N° CAS : 55965-84-9<br>N° CE: 611-341-5<br>REACH: 01-2120764691-48<br>N° index : 613-167-00-5 | <0.01% | Acute Tox. 3, H301<br>Acute Tox. 2, H310<br>Skin Corr. 1C, H314<br>Skin Sens. 1A, H317<br>Eye Dam. 1, H318<br>Acute Tox. 2, H330<br>Aquatic Acute 1, H400 (M=100)<br>Aquatic Chronic 1, H410 (M=100) |

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

### Autres informations

-

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.
En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

#### Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

#### Contact cutané

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à eau savonneuse.
Retirez les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la produit. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

#### Contact visuel

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Retirez éventuellement vos lentilles de contact. Demandez l'assistance d'un médecin.

#### Ingestion

Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

#### Brûlure

Sans objet.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effet sensibilisants : Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72 heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines. Les système immunitaire du corps considère les protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.
Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evitez le contact direct avec le produit répandu.
Les zones contaminées peuvent être glissantes.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.
Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.
Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.
Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.
Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

#### Les compatibilités en matière de conditionnement

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

#### Température de stockage

Sec, frais et bien ventilé

### Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste française des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

### DNEL

2-méthylisothiazol-3(2H)-one

| Durée : | Voie d'exposition : | DNEL : |
|---|---|---|
| Effets locaux à court terme - population globale | Inhalation | 43 µg/m³ |
| Effets locaux à court terme - travailleurs | Inhalation | 43 µg/m³ |
| Effets locaux à long terme - population globale | Inhalation | 21 µg/m³ |
| Effets locaux à long terme - Travailleurs | Inhalation | 21 µg/m³ |
| Effets systématiques à court terme - population globale | Oral | 53 µg/kg/jour |
| Effets systématiques à long terme - population globale | Oral | 27 µg/kg/jour |

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1);mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

| Durée : | Voie d'exposition : | DNEL : |
|---|---|---|
| Effets locaux à court terme - population globale | Inhalation | 40 µg/m³ |
| Effets locaux à court terme - travailleurs | Inhalation | 40 µg/m³ |
| Effets locaux à long terme - population globale | Inhalation | 20 µg/m³ |
| Effets locaux à long terme - Travailleurs | Inhalation | 20 µg/m³ |
| Effets systématiques à court terme - population globale | Oral | 110 µg/kg/jour |
| Effets systématiques à long terme - population globale | Oral | 90 µg/kg/jour |

### PNEC

2-méthylisothiazol-3(2H)-one

| Voie d'exposition : | Durée d'exposition : | PNEC : |
|---|---|---|
| Eau de marines | | 3.39 µg/L |
| Eau douce | | 3.39 µg/L |
| Emission intermittente (eau de marines) | | 3.39 µg/L |
| Emission intermittente (eau douce) | | 3.39 µg/L |
| Installation de traitement des eaux usées | | 230 µg/L |
| Terre | | 47.1 µg/kg |

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1);mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

| Voie d'exposition : | Durée d'exposition : | PNEC : |
|---|---|---|
| Eau de marines | | 3.39 µg/L |
| Eau douce | | 3.39 µg/L |
| Emission intermittente (eau de marines) | | 3.39 µg/L |

| | |
|---|---|
| Emission intermittente (eau douce) | 3.39 µg/L |
| Installation de traitement des eaux usées | 230 µg/L |
| Sédiment en eau de marines | 27 µg/kg |
| Sédiments en eau douce | 27 µg/kg |
| Terre | 10 µg/kg |

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Appliquer un contrôle général pour éviter une exposition inutile.

### Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

### Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

### Limite d'exposition

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

### Mesures techniques

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

### Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.

### Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Pas d'exigences particulières.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

### Généralités

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

### Équipements respiratoires

| Type | Classe | Couleur | Normes |
|---|---|---|---|
| Aucune protection respiratoire n'est requise en cas de ventilation adaptée | | | |

### Protection de la peau

| Recommandé | Type/Catégorie | Normes |
|---|---|---|
| Utilisez des vêtements de travail spéciaux | - | - |

### Protection des mains

| Matériel | Épaisseur minimum (mm) | Délai de rupture (min.) | Normes |
|---|---|---|---|
| Caoutchouc nitrile | 0,2 | > 240 | EN374-2, EN374-3, EN388 |

### Protection des yeux

| Type | Normes |
|---|---|
| Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales. | EN166 |

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

### Etat physique
Liquide

### Couleur
Blanc

### Odeur / Seuil olfactif (ppm)
Caractéristique

### pH
7.3

### Densité (g/cm$^3$)
1,02

### Viscosité cinématique
Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

### Caractéristiques des particules
Ne s'applique pas aux liquides.

## Changement d'état

### Point de fusion/point de congélation (°C)
Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

### Le point/l'intervalle (les cires et les pâtes) (°C)
Ne s'applique pas aux liquides.

### Point d'ébullition (°C)
100

### Pression de vapeur
Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

### Densité de vapeur relative
Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

### Température de décomposition (°C)
Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

## Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

### Point d'éclair (°C)
Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

### Inflammabilité (°C)
Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

### Température d'auto-inflammation (°C)
Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

### Limite d´explosivité (% v/v)
Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

## Solubilité

### Solubilité dans l'eau
Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

### n-octanol/coefficient d'eau (LogKow)
Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

### Solubilité dans la graisse (g/L)
Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

## 9.2. Autres informations

### D'autres paramètres physiques et chimiques
Aucune information disponible.

### Capacités oxydantes
Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité
Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique
Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucune connue.

### 10.4. Conditions à éviter
Aucune connue.

### 10.5. Matières incompatibles
Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux
Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité aiguë

| | |
|---|---|
| Produit/composant | 2-méthylisothiazol-3(2H)-one |
| Espèce : | Rat |
| Voie d'exposition : | Oral |
| Test : | DL50 |
| Valeur : | 120 mg/kg |

| | |
|---|---|
| Produit/composant | 2-méthylisothiazol-3(2H)-one |
| Espèce : | Rat |
| Voie d'exposition : | Dermique |
| Test : | DL50 |
| Valeur : | 242 mg/kg |

| | |
|---|---|
| Produit/composant | 2-méthylisothiazol-3(2H)-one |
| Espèce : | Rat |
| Voie d'exposition : | Inhalation |
| Test : | CL50 |
| Valeur : | 0,11 mg/L |

| | |
|---|---|
| Produit/composant | 2-méthylisothiazol-3(2H)-one |
| Espèce : | Humain |
| Voie d'exposition : | Oral |
| Test : | LD lo |
| Valeur : | 120 mg/kg |

| | |
|---|---|
| Produit/composant | 2-méthylisothiazol-3(2H)-one |
| Espèce : | Humain |
| Voie d'exposition : | Dermique |
| Test : | LD lo |
| Valeur : | 242 mg/kg |

| | |
|---|---|
| Produit/composant | 2-méthylisothiazol-3(2H)-one |
| Espèce : | Humain |
| Voie d'exposition : | Inhalation |
| Test : | CL50 (gaz) |
| Valeur : | 100 mg/L |

| | |
|---|---|
| Produit/composant | 2-méthylisothiazol-3(2H)-one |

| | |
|---|---|
| Espèce : | Humain |
| Voie d'exposition : | Inhalation |
| Test : | CL50 (vapeurs) |
| Valeur : | 0,11 mg/L |

| | |
|---|---|
| Produit/composant | 2-méthylisothiazol-3(2H)-one |
| Espèce : | Humain |
| Voie d'exposition : | Inhalation |
| Test : | CL50 (poussière) |
| Valeur : | 0,11 mg/L |

| | |
|---|---|
| Produit/composant | mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1);mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) |
| Espèce : | Rat |
| Voie d'exposition : | Oral |
| Test : | DL50 |
| Valeur : | 200 mg/kg |

| | |
|---|---|
| Produit/composant | mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1);mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) |
| Espèce : | Lapin |
| Voie d'exposition : | Dermique |
| Test : | DL50 |
| Valeur : | 87.12 mg/kg |

### Corrosion cutanée/irritation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Sensibilisation respiratoire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Sensibilisation cutanée
Peut provoquer une allergie cutanée.

### Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Effets sur le long terme
Aucune connue.

### Propriétés perturbant le système endocrinien
Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

### Autres informations
Aucune connue.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

| | |
|---|---|
| Produit/composant | 2-méthylisothiazol-3(2H)-one |
| Méthode d'essai : | OCDE 203 |
| Espèce : | Poisson, Oncorhynchus mykiss |
| Test : | CL50 |
| Valeur : | 4,77 mg/L |

| | |
|---|---|
| Produit/composant | 2-méthylisothiazol-3(2H)-one |
| Méthode d'essai : | OCDE 202 |
| Espèce : | Daphnie, Daphnia magna |
| Test : | CE50 |
| Valeur : | 0,934 mg/L |

| | |
|---|---|
| Produit/composant | 2-méthylisothiazol-3(2H)-one |
| Méthode d'essai : | OCDE 210 |
| Espèce : | Poisson, Pimephales promelas |
| Test : | CSEO |
| Valeur : | 2,1 mg/L |

| | |
|---|---|
| Produit/composant | 2-méthylisothiazol-3(2H)-one |
| Méthode d'essai : | OCDE 211 |
| Espèce : | Daphnie, Daphnia magna |
| Test : | CSEO |
| Valeur : | 0,044 mg/L |

| | |
|---|---|
| Produit/composant | 2-méthylisothiazol-3(2H)-one |
| Méthode d'essai : | OCDE 201 |
| Espèce : | Algues, Pseudokirchneriella subcapitata |
| Test : | CSEO |
| Valeur : | 0,05 mg/L |

| | |
|---|---|
| Produit/composant | mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1);mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) |
| Espèce : | Poisson, Oncorhynchus mykiss |
| Test : | CL50 |
| Valeur : | 0.19 mg/L |

| | |
|---|---|
| Produit/composant | mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1);mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) |
| Espèce : | Crustacés, Daphnia magna |
| Test : | CE50 |
| Valeur : | 0.16 mg/L |

| | |
|---|---|
| Produit/composant | mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1);mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) |
| Espèce : | Algues, Skeletonema costatum |
| Test : | CE50 |
| Valeur : | 0.0199 mg/L |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| | |
|---|---|
| Produit/composant | 2-méthylisothiazol-3(2H)-one |
| Conclusion : | Pas biodégradable |

| | |
|---|---|
| Produit/composant | mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1);mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) |
| Conclusion : | Biodégradabilité facile |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| | |
|---|---|
| Produit/composant | 2-méthylisothiazol-3(2H)-one |
| LogKow : | -0,32 |
| Conclusion : | - |

| | |
|---|---|
| Produit/composant | mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1);mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) |
| LogKow : | -0.486 |
| Conclusion : | Aucun potentiel de bioaccumulation |

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes vis-à-vis de l'environnement.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.
Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.
Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

#### Code CED

Sans objet.

### Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | 14.1 ONU | 14.2 Désignation officielle de transport | 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 14.4 PG* | 14.5. Env** | Autres informations : |
|---|---|---|---|---|---|---|
| ADR | - | - | - | - | - | - |
| IMDG | - | - | - | - | - | - |
| IATA | - | - | - | - | - | - |

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

#### Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Limites d'utilisation

Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit.

#### Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

#### Protection contre les accidents majeurs - Categories / Substances dangereuses désignées

Sans objet.

#### Autre

Sans objet.

#### Sources

Ordonnance n° 2001-174 du 22 février 2001 relative à la transposition de la directive 94/33/CE du Conseil du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail.
Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

EUH071, Corrosif pour les voies respiratoires.
H301, Toxique en cas d'ingestion.
H310, Mortel par contact cutané.
H311, Toxique par contact cutané.
H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317, Peut provoquer une allergie cutanée.
H318, Provoque de graves lésions des yeux.
H330, Mortel par inhalation.
H400, Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

SU 12 = Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion
PROC 19 = Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
PC 9b = Charges, mastics, enduits, pâte à modeler
AC 13 = Articles en plastique
ERC 8b = Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
ERC 8e = Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

#### Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS = Chemical Abstracts Service
CE = Conformité Européenne
CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV = Composés Organiques Volatils
CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
ds = les déchets spéciaux
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
EuPCS = Système européen de catégorisation des produits
FBC = Facteur de Bioconcentration
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
sc = les autres déchets soumis à contrôle
scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).
SE = Scenario d'Exposition
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TDAA = Température de décomposition auto-accélérée
tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

### Autre

Sans objet.

### Homologué par

H.A.B.

### Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.
Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.
Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.
Pays-langue : FR-fr